

REGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 :

Conformément à la réglementation des manifestations running 2022 ;

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

ARTICLE 2 : SECRETARIAT ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 25 septembre à partir de 8H30 sur le lieu d'arrivée au secrétariat. Les dossards ont une puce RFID intégrée, les coureurs conservent leurs dossards après la course (les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur).

Pas de consignes de sac ; au retrait présentation de la carte d'identité obligatoire.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Courses ouvertes aux femmes et aux hommes nés en 2006 et avant (licencié FFA et non licenciés.) Catégories cadettes à Masters. La course se compose d'une épreuve de 10km.

Courses jeunes dès 11h30.

ARTICLE 4 : PARCOURS

10 km, sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 2 boucles se déroulant au centre-ville et le parc de la Verrerie.

Départ à 10H00 : Esplanade François DUCHENE

Arrivée : Esplanade François DUCHENE

ARTICLE 5 : INCSCRIPTION

10km : Tarifs 12€ hors frais d'inscription.

Inscription en ligne possible jusqu'au 24/09/2022, 12h.

Inscription sur place possible le dimanche 25/09 à partir de 8h30, dans la limite des places disponibles et jusqu'à 15 min avant le départ. Majoration de 2€ du prix de l'inscription.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AIAC.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Général scratch et par catégorie :

Cadet/junior/sénior/master

ARTICLE 8 : RECOMPENSES

Remise de récompenses à partir de 11h30 dans la zone d'arrivée :

- Aux 3 premiers Hommes et Femmes,
- Sans cumul, aux premiers de chaque catégorie cadet/junior/espoir/senior.
- Sans cumul, aux premiers de chaque groupe de deux sous-catégories à partir de master :
 - o Master 0 et 1,
 - o Master 2 et 3,

- Master 3 et 4,
- Etc...

Aucune dotation ne sera remise en dehors du podium.

ARTICLE 9 : CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Stéphane Rampon

Email : stephane.r.rampon@gmail.com ; Tel : 086117623

OU

Co président : Meunier Frédéric

Email : fmeunier@neuf.fr ; Tel : 0652069544

ARTICLE 10 : SECURITE / RAVITAILLEMENT

Selon les règles en vigueur de la FFA et de la CDR71.

Le service médical est assuré par LA CROIX ROUGE.

La sécurité est assurée par les signaleurs officiels de l'organisation.

1 seul ravitaillement à l'arrivée.

ARTICLE 11 : DIVERS

Lot à tous les participants dans la limite des stocks.

Lieu de l'épreuve : Cœur de ville Le Creusot, allée du parc de la Verrerie

Pas de remboursement en cas de non-participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical avant le 23/09/2021 ou bien annulation de l'épreuve à cause du COVID-19.